



## Vole de matériel sur un chantier

Par **hauvion\_old**, le **18/11/2007** à **20:12**

bonjours je travail dans le secteur du bâtiment, lors d une intervention sur un chantier je me suis fais volé un matériel ( scie circulaire ). Quelle est le degret de responsabilité qui peut m être affecté. Mon employeur a t il le droit l également de me faire remboursser ce matériel ou de me le sésire directement sur mon salaire. En résumé comment sa ce passe.

Par **monoluxi\_old**, le **25/11/2007** à **15:55**

Bonjour, dans la pratique votre employeur n'a pas à vous faire supporter le remboursement du matériel volé et la responsabilité de ce vol au titre de l'article 1384 du code civil.

Par **hauvion\_old**, le **26/11/2007** à **19:32**

je vous remerci de votre reponse qui m est très utile .

Cordialement Nicolas